

\* \* \* \* \*

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 18 Juillet 2017**

A 18H15, Salle de la Mairie.

Les Conseillers Municipaux se sont réunis sur la convocation écrite du Maire, en date du 13 Juillet 2017.

**Sont présents :**

- M. Jean-Pierre COYRET, Maire,
- M. Pascal COTTE, 1<sup>er</sup> adjoint,
- M. Alain BERTHOLET, 3<sup>ème</sup> adjoint
- M. Patrick GAILLARD, 4<sup>ème</sup> adjoint
- M. Philippe ROSTAIN
- M. Carlo DAGHENA
- M. Hervé COMBE
- Mme Valérie BENZAADA
- M. Jean-Pierre TOURTET
- M. Philippe ROUSSEL

**Représentés :**

- M. Gérald CHENAVER (par M. Jean-Pierre TOURTET)

**Sont absents et excusés :** - M. Claude FACHE, Mme Christelle ALLEMAND, Mme Marinette PASQUALINI, M. Gérald CHENAVER.

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 2 Mai 2017
2. Avenant à la convention d'entretien et d'assistance technique pour le service de distribution d'eau potable
3. Fonds de Solidarité Logement 2017
4. Subvention voirie communale 2017
5. Subvention Amendes de police 2017
6. Décisions modificatives - BP M 14 et M 49
7. Soutien Jeux Olympiques et Paralympiques
8. Gardien de Patrimoine
9. Contrat de ruralité
10. Informations diverses
  - a) Avancement pôle médico-social
  - b) Assistante à la maîtrise d'ouvrage - mise en sécurité Traversée St André - IT05
  - c) Compte-rendu de la visite du responsable voirie du Département
  - d) Vente privée d'un bâtiment édifié en partie sur le domaine public
  - e) Budget - Recettes
  - f) Etude d'un prêt relais
  - g) SyME 05 - Traversée La Selle
  - h) Cimetière
  - i) Coupe bois La Selle
  - j) Dépôt permis de construire 36 logements - St André
  - k) Salle polyvalente (consignes et utilisation)
  - l) Prêt chaises et bancs bois
  - m) Démission élu municipal

La séance est présidée par Monsieur le Maire.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Pascal COTTE, sur proposition du Président de séance, acceptée par tous les présents.

Monsieur le Maire informe que la Commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) et souhaite rajouter ce point à l'ordre du jour. Tous les membres présents et représentés acceptent d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une DIA d'un bien situé sur la parcelle cadastré B 700, au Quartier St André à La Freissinouse (parcelle sur laquelle se trouve la station essence). Le prix de vente proposé pour la cession est de 230 000 €, auquel s'ajoutent les frais de dépollution du site dans une enveloppe globale de 50 000 € maximum ; soit un prix global de 280 000 € maximum.

La Commune de La Freissinouse a le droit d'exercer son droit de préemption urbain et le maire souhaite à cet égard connaître l'avis de chaque élu.

Après quelques échanges, l'ensemble des élus présents décide qu'il n'y a pas lieu à exercer le droit de préemption communal sur ce bien.

Au demeurant le Maire dénonce les nombreux soucis rencontrés au niveau des compteurs d'eau de ce bâtiment. Lors du changement de propriétaire la Commune devra impérativement faire intervenir VEOLIA pour vérification et mise aux normes si nécessaire.

Monsieur le Maire souhaite aussi avoir des informations concernant la dépollution du site. Les services de la Préfecture seront consultés pour éviter tous désagréments futurs.

Ensuite, les points à l'ordre du jour sont abordés successivement.

### **1/ Approbation du PV du Conseil Municipal du 02/05/2017**

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler, le P.V. ayant été transmis avec la convocation. Il n'y a pas d'observation.

*Le procès-verbal est adopté par tous les conseillers présents et représentés.*

### **2/ Avenant à la convention d'entretien et d'assistance technique pour le service de distribution d'eau potable**

Monsieur le Maire rappelle la convention d'entretien et d'assistance technique pour le service de distribution d'eau potable avec VEOLIA. La trésorerie s'est aperçue que les coordonnées bancaires manquaient à la convention, et a refusé de régler une facture. Il y a donc lieu de rajouter ces coordonnées bancaires par un avenant à la convention.

*La délibération autorisant le Maire à signer l'avenant à la convention susmentionnée est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **3/ Fonds de Solidarité Logement 2017**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil une demande de participation pour la Commune de La Freissinouse, au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2017. L'ensemble des membres présents et représentés décident d'une participation à hauteur de 314.80 € pour l'année 2017.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### **4/ Subvention voirie communale**

Monsieur le Maire informe que le Département a attribué à la Commune une subvention de voirie communale de 8 000 € (pour un montant des travaux de 20 000 €) pour l'année 2017, et propose au Conseil Municipal d'accepter la subvention. La Commission Voirie propose d'affecter cette subvention pour les travaux de voirie suivants : Réparation affaissement du chemin communal n°7 - Fontenelle sur environ 80 mètres / Finition du Calibrage du chemin n° 11 – Les Tardieux / Rénovation du pont sur le torrent de Combariper.

Des demandes de devis ont été faites pour évaluer les dépenses.

Hervé COMBE rappelle le projet de circulation douce sur le chemin des Tardieux. Jean-Pierre COYRET lui propose de rencontrer le propriétaire du terrain pour négocier la vente d'une partie de la parcelle, pour ensuite calibrer la voie jusqu'à l'école. Les pourparlers ne semblent pas si évidents.

En attendant, les travaux de voirie (calibrage, chemin piéton et réparation du pont) pourraient être réalisés de la propriété « Marthe GAILLARD » jusqu'au pont de la Croix Verte (Combariper).

Monsieur le Maire rappelle que les services de l'Etat avaient trouvé des défauts à ce pont de faible portée, classé en ouvrage d'art.

*La délibération acceptant la subvention du Département pour la voirie communale 2017 et les lieux des travaux est adoptée à l'unanimité.*

#### **5/ Amendes de police 2017**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 juin 2016 sollicitant une subvention au titre des amendes de polices pour sécuriser la voirie communale n°11 – Chemin des Tardieux. Cette demande a été étudiée par la Commission permanente du 27 juin 2017 et le Département a octroyé une subvention de 6 484.54 € au titre de la signalisation et équipements de sécurité - amendes de police 2017.

Le Maire propose d'accepter cette somme et de faire réaliser les travaux avant la fin de l'année 2017.

*La délibération est ainsi adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### **6/ Décisions modificatives**

Le Maire signale aux conseillers municipaux présents et représentés que la Trésorerie a demandé de modifier certaines imputations budgétaires. Il ne s'agit que d'écritures de régularisation et cela ne modifie en rien le budget.

*Les décisions modificatives sont présentées et les membres présents et représentés acceptent à l'unanimité de les approuver. (DM n°1, n°2, n°3 et n°4)*

Ensuite, la décision modificative n°5 est présentée : alors que la somme de 21 000 € avait été inscrite au BP 2017 dans le cadre du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement à la taxe de publicité foncière, la somme accordée à la commune n'est finalement que de 13 197 €, soit une différence de 7 803 €. Par ailleurs, une subvention au titre des amendes de polices a été accordée pour la somme de 6 484.54 €, alors qu'elle n'avait pas été inscrite en recettes au budget. La

décision modificative propose de prendre en compte ces différences, en équilibrant le budget avec l'article 60612 « Energie électricité », sur lequel des crédits sont encore disponibles.

*Cette décision modificative n°5 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Sur le budget de l'eau (M49), la Trésorerie a également demandé une modification d'imputation pour pouvoir régler une facture en cours. Il s'agit encore une fois d'une écriture de régularisation et *les conseillers présents et représentés acceptent alors la décision modificative à l'unanimité.*

## **7/ Soutien Jeux Olympiques et Paralympiques**

Monsieur le Maire présente la délibération proposée par l'AMF pour le soutien à la candidature de la Ville de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024.

*Etant donné que cette délibération n'engendre pas de frais financiers, les membres présents et représentés acceptent la délibération à l'unanimité.*

## **8/ Gardien de patrimoine**

Le Maire rappelle qu'il a été inscrit au Budget Primitif la somme de 350 € correspondant aux frais de gardiennage de l'église. Etant entendu que Philippe ROUSSEL, élu municipal, est en charge du gardiennage de l'église et qu'il assume la tâche de manière soucieuse et assidue, Monsieur le Maire propose de lui verser l'intégralité de l'indemnité de gardiennage inscrite au budget, à savoir 350 €.

*La délibération est ainsi adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## **9/ Contrat de ruralité**

Monsieur le Maire annonce que le projet d'enfouissement des lignes électriques au Quartier La Selle vient d'être approuvé par le SyME 05, pour une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux côté Gap, pour la somme de 50 000 € TTC (avec une participation communale de 20% soit 8 334 €).

De plus, il évoque le document d'arpentage existant qui a été réalisé en 2015, sur lequel apparaissent d'ailleurs certaines irrégularités d'urbanisme.

Aussi, le Maire propose de présenter une demande de subvention au titre du contrat de ruralité pour réaliser un chemin piétonnier et un parking sur cette route de La Selle, afin de profiter des travaux d'enfouissement des lignes électriques.

Les travaux d'enfouissement devraient débuter à l'automne 2017. Ce sont Carlo DAGHENA et Jean-Pierre COYRET qui ont participé aux réunions avec le SyME 05 et un technicien pour le traçage de la ligne, et Alain BERTHOLET, en tant que riverain et adjoint du conseil municipal, souhaite être dès à présent associé à ce projet. Il sera ainsi convoqué aux prochaines réunions.

Les élus souhaiteraient que France Télécom – Orange réalise également à cette occasion les travaux d'enfouissement des lignes électriques au Quartier La Selle. Mais il semble que cette entreprise ne soit pas intéressée de profiter de ces travaux pour enfouir ses lignes.

M. le Maire propose que ces travaux se fassent malgré tout et que la Commune prenne à sa charge le supplément pour l'enfouissement des lignes téléphoniques.

Alain BERTHOLET réagit et ne comprend pas pour quelles raisons la Commune devrait payer pour l'amélioration des lignes France Télécom. La plupart des autres élus sont d'accord avec lui, et il est finalement décidé de faire un courrier à France Télécom Orange pour les informer des travaux de lignes électriques et leur proposer

l'enfouissement de leur réseau sur cette route de la Selle, afin de mutualiser les travaux et par conséquent les coûts. Dans le cas où France Télécom Orange ne voudrait pas participer financièrement, la Commune ne fera pas réaliser cet enfouissement à sa seule charge.

Certains élus déplorent le mauvais état de certaines lignes téléphoniques sur le territoire communal, qui s'avèrent, qui plus est, parfois dangereuses.

*Un dossier de demande de subvention pour la réalisation d'un chemin piétonnier et un parking sur la route de La Selle sera ainsi présenté au titre du contrat de ruralité pour 2018.*

## **10/ Informations diverses**

### **a) Pôle médico-social**

Le Maire remercie les membres de la Commission Travaux de leur investissement dans ce projet.

Il est satisfait que les travaux de la tranche 1 (comprenant les lots n°1 « Terrassements et VRD », n°14 « Aménagement des abords », n°15 « Enrobés ») aient commencé. Il fait un point sur l'avancée du chantier et précise la fréquence hebdomadaire des réunions de chantier.

Il répète que le marché concernant la construction du bâtiment n'a pas encore fait l'objet d'un appel public à la concurrence, mais que l'architecte devrait terminer le dossier très prochainement. A réception, le secrétariat de Mairie devra se charger de la publication. Les dates précises de publication seront étudiées au plus juste avec l'architecte et devront tenir compte des congés des secrétaires.

### **b) Assistante à la maîtrise d'ouvrage - mise en sécurité Traversée St André - IT05**

#### **c) Compte-rendu de la visite du responsable voirie du Département**

M. le Maire rappelle avoir rencontré Marcel CANNAT, Conseiller Départemental en charge des Routes, qui lui avait fait part d'une étude faite par le Département sur la Route Départementale 994.

Cette étude a été très bien réalisée et fait ressortir la circulation automobile sur la RD 994 (10 000 véhicules / jour).

La vitesse a également été analysée et il en ressort une vitesse moyenne moins excessive que supposé, mais malgré tout au-delà de la limite autorisée sur cette portion limitée à 50km/h.

A l'issue de cette constatation, l'IT 05 propose de réaliser une étude sur la Traversée de St André sur la RD 994, afin de proposer des solutions pour diminuer la vitesse (comme par exemple la mise en place de chicanes, l'installation de bandes rugueuses etc..)

M. le Maire regrette qu'aucune étude n'ait été réalisée sur la RD 247 (« raccourci »).

Une discussion s'engage sur la dangerosité de la circulation au croisement RD 994-RD 247, dans le sens Gap-Veynes en direction de Pelleautier. Malgré la ligne blanche et le panneau « interdiction de tourner à gauche », il n'est pas rare de voir des automobilistes prendre le raccourci alors que c'est interdit, et de plus très dangereux. Le code de la route n'est pas respecté, et ce comportement est vivement déploré par les élus, impuissants face à de tels comportements.

### **d) Vente privée d'un bâtiment édifié en partie sur le domaine public**

Pascal COTTE relate l'existence d'un bâtiment construit en partie sur le domaine communal au Quartier La Selle. Il explique brièvement l'historique et indique qu'il s'agit en effet d'une ancienne lapinière transformée en logement en 1998. Un procès-verbal d'arpentage avait été élaboré en 2003 pour constatation de cet état de fait. Ce procès-verbal fait clairement apparaître cette irrégularité et précise qu'en cas de vente l'existence du procès-verbal de bornage devra être mentionné.

Cependant, le propriétaire dont une partie de la maison est édifiée sur le domaine public, souhaite vendre, et l'acheteur demande que la situation soit régularisée avant l'achat. Par conséquent, le vendeur demande à la Commune que celle-ci lui rétrocède la partie du domaine public concerné.

Les élus regrettent cette situation et déplorent que le permis ait été accordé en son temps. Ceci étant il faut prendre en compte de la situation actuelle à laquelle la municipalité doit maintenant faire face.

Monsieur COYRET signale que la Commune a la possibilité de vendre cette partie de la voie communale, mais que la procédure est longue et coûteuse (enquête publique).

Monsieur COTTE démontre que la Commune n'a aucun intérêt à vendre, non seulement du fait de l'existence du Procès-Verbal susmentionné, mais aussi du fait que cette vente serait en contradiction avec le PLU.

A l'unanimité des membres présents et représentés, il est décidé de ne pas vendre la partie de la parcelle sur lequel le bâtiment est édifié, et d'informer le notaire que le procès-verbal de bornage doit être mentionné dans l'acte de vente.

Le Maire précise qu'il existe malheureusement d'autres cas similaires sur la Commune.

Pascal COTTE rebondit et fait part des informations qu'il a pu recueillir au sujet du chemin du lac, dont il avait été question lors du dernier Conseil Municipal. Il rappelle la délibération qui avait été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés pour autoriser le Maire à ouvrir une enquête publique en vue du classement en voie communale de la voie privée dite « Chemin du Lac », ayant pour terrains d'assiette les parcelles cadastrées Section A n°259 et section A n°250. Etant donné que le parcellaire ne correspond pas avec exactitude à l'emprise du chemin, la procédure à suivre devient plus complexe et il paraît préférable pour la Commune de ne pas s'engager dans la démarche de classement de voirie.

#### **e) Budget – Recettes**

Ce sujet a déjà été traité lors des décisions modificatives.

#### **f) Etude d'un prêt relais**

Le Maire redit la nécessité d'avoir recours à un prêt relais pour le paiement des factures des travaux du pôle médico-social (car l'encaissement des subventions et du FCTVA ne se fait pas dans l'immédiat.)

Il est décidé de demander à 3 banques différentes des propositions, qui seront ensuite étudiées par la Commission Finances.

#### **g) SyME 05 - Traversée La Selle**

Ce sujet a été traité en même temps que le point n° 9 – « Contrat de ruralité »

#### **h) Cimetière**

La Commission cimetièrre qui s'est r unie ce jour, fait part de ses propositions :

- Concessions cinquantennaires   renouveler : Une relance sera envoy e en LRAR aux personnes concern es
- Fosse Commune : Un courrier sera envoy  aux 2 familles concern es
- Tombes   l' tat d'abandon : Une lettre en LRAR sera envoy e aux familles en les informant de l' ventuelle reprise de tombes. Une plaque sera  galement mise au cimetierre.
- Tombes non utilis es : il faudra attendre la date butoir de la concession pour la reprise des tombes

#### **i) Coupe bois La Selle**

Philippe ROUSSEL propose de solliciter l'ONF pour savoir quels sont les arbres   couper dans le bois communal de La Selle.

Les membres pr sents valident cette solution de faire appel   des professionnels.

#### **j) D p t permis de construire 36 logements - St Andr **

Monsieur le Maire fait part d'un d p t de permis de construire de 36 logements sur 4 niveaux au Quartier St Andr , dont la sortie se fera sur la RD 994.

A la suite de cette annonce, Val rie Bensaada et Alain Bertholet font part de leur inqui tude quant   la capacit  d'accueil des enfants   l' cole et du RPI Pelleautier La Freissinouse. .

A cette occasion il est pr cis  que le regroupement scolaire Pelleautier La Freissinouse repassera   la semaine de 4 jours d s la rentr e scolaire 2017-2018.

#### **k) Salle polyvalente (consignes et utilisation)**

Philippe ROUSSEL signale avoir rencontr s dernierement divers soucis lors de la location de la salle polyvalente. Il souhaite trouver des solutions et propose par exemple de limiter la location   2h du matin, de demander une caution pour non-respect du r glement etc.

La situation est d'autant plus complexe du fait de la pr sence de locataires dans le m me b timent.

Les  lus proposent de limiter la location de la salle   2 h du matin, except  pour les mariages.

La solution de la caution n'est pas envisageable car trop subjective.

Philippe ROUSSEL demande aux  lus qui le remplacent parfois d' tre vigilants lors de l' tat des lieux d'entr e et sortie.

Il r dit son absence pour cong s et demande    tre remplac . Les  lus qui se chargeront de la t che le signaleront au secr tariat de Mairie.

#### **l) Pr t chaises et bancs bois**

Lors du pr t, il est demand  de penser   noter le nombre de mobilier concern  et le nom des b n ficiaires, pour v rification lors du retour du mat riel.

#### **m) D mission  lu municipal**

Le Maire signale avoir re u la d mission du Conseil Municipal de Yves FOUNAU.

Il  tait en charge de la Voirie et le Maire souhaite qu'il soit remplac .

Patrick GAILLARD et Herv  COMBE acceptent de devenir membres de la Commission Voirie. Le Maire leur explique bri vement leur r le.

#### Autre point

Herv  COMBE signale, avoir constat  sur le chemin du Clos de l' chelle le d p t de morceaux de t les en fibrociment, pour boucher des trous du chemin (  l'appui de

photos). Sensible à l'environnement et à la dangerosité pour le corps humain que cela peut engendrer, il demande si la Commune peut intervenir, d'autant plus que le travail a été exécuté négligemment.

Le Maire lui répond qu'il existe une ligne dans le budget pour la voirie rurale, et que la Commune fera exécuter ce travail (ajout de gravier concassé ou de scalpage) après avoir comparé plusieurs devis.

Monsieur le Maire saisit l'occasion pour revenir sur les chemins et souhaite relancer la Communauté d'Agglomération du Gapençais pour obtenir le plan des sentiers référencés par l'agglomération.

Il n'y a pas d'autres questions diverses.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h10.

Signatures :